### Les crédits

ter aujourd'hui est signée par des gens de la région de Vancouver, dont certains de Port Moody—Coquitlam, ma circonscription.

Les pétitionnaires prient le Parlement de s'assurer que les dispositions actuelles du Code criminel interdisant le suicide assisté soient rigoureusement appliquées et de ne pas modifier la loi de façon à sanctionner ni à autoriser l'aide au suicide ou l'euthanasie, active ou passive.

#### LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition sur le contrôle des armes à feu.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer les lois qui visent à punir sévèrement tous les criminels violents qui se servent d'une arme pour commettre un délit. Les pétitionnaires demandent aussi au Parlement d'appuyer les nouvelles dispositions du Code criminel sur le contrôle des armes à feu qui reconnaissent et protègent le droit des honnêtes citoyens de posséder et d'utiliser une arme à feu dans le cadre de leurs loisirs.

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

# INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

### LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES JURIDICTIONS PROVINCIALES ET FÉDÉRALES

## M. Gaston Leroux (Richmond-Wolfe, BQ) propose:

Que la Chambre condamne l'agenda législatif du gouvernement qui annonce son intention d'occuper les juridictions des provinces tout en construisant un État centralisé à outrance comme le démontrent les projets de loi C-76, C-88, C-46 et C-91, projets de loi qui visent à réduire de façon substantielle les pouvoirs du Québec au profit du gouvernement fédéral.

—Madame la Présidente, à l'occasion de cette journée de l'opposition officielle, le Bloc québécois présente la motion suivante:

Que la Chambre condamne l'agenda législatif du gouvernement qui annonce son intention d'occuper les juridictions des provinces tout en construisant un État centralisé à outrance comme le démontrent les projets de loi C-76, C-88, C-46 et C-91, projets de loi qui visent à réduire de façon substantielle les pouvoirs du Québec au profit du gouvernement fédéral.

• (1020)

En présentant cette motion, le Bloc québécois, opposition officielle, veut dénoncer l'offensive extrêmement centralisatrice déployée par le gouvernement fédéral actuel. Il veut également démontrer que l'objectif ultime des libéraux fédéraux est d'établir, au Canada, un État unitaire de fait. L'attitude qui se dégage des récents projets de loi fédéraux concernant plus particulièrement le développement économique des régions, tels le C-46 sur l'institution du ministère de l'Industrie, le C-88 sur le commerce interprovincial, le C-91 sur une redéfinition de la Banque fédérale de développement et le C-76 sur certaines dispositions concernant le transfert aux provinces, dénote une volonté plus que jamais centralisatrice de la part du gouvernement fédéral actuel.

Cette motion que je présente ce matin au nom du Bloc québécois est une mise en garde à l'intention des gouvernements provinciaux contre l'ingérence actuelle du fédéral en matière de développement économique et régional. Je les exhorte à être vigilants et à ne pas laisser s'envoler certaines de leurs compétences afin de mettre en veilleuse leur autonomie provinciale sous prétexte du contexte référendaire au Québec.

Même si toutes les mesures législatives actuelles du gouvernement fédéral en matière de développement économique et régional touchent à l'autonomie politique de l'ensemble, je veux m'adresser ce matin plus particulièrement à mes compatriotes du Québec. Par la négation de la spécificité québécoise, de la nécessité de ce dernier à se doter de ses propres outils de développement, c'est au Québec que les mesures centralisatrices du gouvernement fédéral font le plus mal.

Un des éléments de la Constitution de 1982, le «Canada Bill», fut d'instituer l'égalitarisme provincial, c'est-à-dire toutes les provinces sur un même pied; un égalitarisme qui équivalait à nier la dualité canadienne et l'existence du peuple québécois. C'est sur la base de cet égalitarisme que va prendre forme le visage actuel du nationalisme canadien. À la fin des années 1960, Pierre Elliott Trudeau accède au pouvoir avec une vision nationale qui ne recule pas face à l'accumulation des interventions; le projet d'édification puis de consolidation d'une économie canadienne mieux intégrée passait par la rationalisation de l'activité gouvernementale et par la concentration du pouvoir.

En juin 1978, dans un contexte de rapatriement unilatéral de la Constitution, le gouvernement fédéral publie une déclaration étoffée de Pierre Trudeau, sous le titre *Le temps d'agir*. C'est en fait un projet élaboré de réforme constitutionnelle. Il en découle que même si l'ensemble canadien est la résultante d'une diversité sociologique et historique, peuples autochtones à qui l'on doit le respect de leurs droits légitimes, les deux grandes collectivités linguistiques, les multiples collectivités culturelles, la démarche constitutionnelle des libéraux fédéraux loge, au départ, à l'enseigne de la primauté du citoyen et des libertés individuelles.

Ainsi, et je cite une déclaration de cette publication: «l'unité canadienne doit transcender les appartenances provinciales, régionales, linguistiques et autres des Canadiens [...]Chacun en ce pays doit avoir la conviction que le Canada, le Parlement et le gouverne-